

11 mars 2020

## Coronavirus - Mesures coordonnées du DEAS pour favoriser le maintien de l'emploi

*Madame, Monsieur,*

*Le canton de Neuchâtel et notre département en particulier sont très conscients des menaces et difficultés que le Covid-19 fait peser sur les entreprises et sur l'emploi. Nous suivons de près les travaux menés actuellement entre la Confédération et les cantons pour essayer de faire face à cette situation inédite.*

*Dans l'intervalle, nous vous suggérons de vous adresser au service de l'emploi – office des relations et des conditions de travail au numéro de téléphone suivant : 032.889.68.89. Vous pourrez bénéficier de conseils et de renseignements spécifiques à la situation de votre entreprise, notamment en matière de demande de réduction de l'horaire de travail (RHT).*

*Nous vous invitons aussi à prendre connaissance des informations plus détaillées concernant les demandes de RHT sur la page de ce service :*

*<https://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/employeurs/Pages/Aide-au-maintien-de-l'emploi.aspx>.*

*Vous trouverez également d'autres informations et des conseils destinés aux entreprises s'agissant de la gestion du Coronavirus, sur la page du SECO :*

*<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/Arbeitsbedingungen/gesundheitsschutz-am-arbeitsplatz/Pandemie.html>*

*Le Conseil d'Etat porte une attention particulière à l'évolution de la situation des employeurs et de l'activité économique cantonale. Il examinera toutes les mesures, de concert avec les autorités fédérales, qui permettront de limiter les conséquences négatives du coronavirus pour les entreprises de notre tissu et pour l'emploi dans le canton.*

*Nous comprenons et partageons vos préoccupations et pouvons vous assurer que les autorités cantonales feront tout leur possible pour essayer de soutenir le mieux possible les acteurs économiques.*